

ARTENSO

ART ET ENGAGEMENT SOCIAL

TERMES ET CONDITIONS POUR LES MEMBRES

Cher.re futur.e membre ou représentant.e d'organisme,

Nous sommes ravi.e.s de vous accueillir en tant que futur.e membre du Centre Artenso et sommes convaincu.e.s que votre contribution sera précieuse pour la réalisation de notre mission commune dans le domaine culturel.

Conformément aux statuts et règlements, nous vous prions de prendre connaissance des informations ci-dessous et de compléter notre formulaire en ligne afin de permettre au Conseil d'administration du centre d'Artenso d'évaluer votre candidature.

Une fois votre candidature approuvée, vous recevrez un courriel formalisant votre adhésion.

Dans le cas où votre candidature sera refusée, un remboursement vous sera effectué dans les plus brefs délais.

CONTEXTE

Artenso est un centre d'Innovation et de recherche appliquée en Art et engagement social affilié au Cegep de Saint-Laurent créé en 2018 afin d'accompagner les milieux désirant mieux comprendre, améliorer et valoriser la façon dont les arts et la culture agissent comme leviers de changement social.

Le centre Artenso a fondé en 2022 la Maison de la médiation culturelle où sont offertes des formations, où sont menées des recherches sur le métier de médiateur.ices culturel.le et où ont lieu les Lab-Artenso ([Maison de la médiation - ARTENSO](#)).

Nos recherches s'axent sur les thématiques suivantes :

- Citoyenneté culturelle
- Création artistique
- Données culturelles
- Éducation et pédagogie
- Médiation culturelle
- Planification stratégique
- Santé et mieux-être
- Transition socio-écologique

OBJET DU DOCUMENT

Ce document vise à fournir un cadre de référence pour préciser les avantages et responsabilités des individus dont la candidature comme membre a été acceptée par le Conseil d'administration du Centre.

En adhérant au Centre Artenso, vous acceptez de respecter les conditions et les responsabilités définies dans nos statuts.

DUREE DE L' ADHESION

Votre adhésion en tant que membre suit le cycle des années financières de la corporation (**1er juillet au 30 juin**). Il sera de votre responsabilité de renouveler votre adhésion à son échéance. Un courriel vous sera envoyé quelques jours avant la fin de l'adhésion.

ATOUTS DU MEMBRARIAT

AVANTAGES POUR LES MEMBRES ARTENSO	TYPE DE MEMBRERAT	
	CORPORATIF	RÉGULIER
Activité de réseautage annuelle	●	●
Possibilité de participer et voter lors des Assemblées générales annuelles	●	●
Accès à un espace de coworking et à une salle de réunion (5 personnes)	●	●
Tarifs préférentiels pour nos formations	●	●
Priorité dans l'organisation conjointe d'événements à la Cité-des-Hospitalières	●	●
Diffusion sur nos réseaux sociaux de vos projets, activités et événements en lien avec nos pôles d'expertise	●	●

Artenso regroupe deux (2) catégories de membres soit, celle des membres dits réguliers et celle des membres dits corporatifs.

Le CA peut, s'il le juge à propos, modifier le droit d'adhésion et le montant de cotisation annuelle des Membres de l'organisme de même que le moment, le lieu et la manière d'en effectuer le paiement.

1. **Membre corporatif** :¹ Est Membre corporatif tout organisme, société constituée en corporation, institutions publiques ou parapubliques œuvrant dans le milieu culturel et qui désire adhérer à la mission et aux buts généraux d'Artenso. Un Membre corporatif doit désigner un.e représentant.e officiel.le qui aura droit de parole et un (1) droit de vote à l'assemblée générale annuelle. Un Membre corporatif peut participer aux activités d'Artenso, recevoir les avis de convocation aux assemblées générales des membres, y assister et y voter.
2. **Membre régulier** : Est Membre régulier de la corporation toute personne physique qui désire adhérer à la mission et aux buts généraux d'Artenso. Un Membre régulier peut participer aux activités d'Artenso, recevoir les avis de convocation aux assemblées générales des membres, y assister et y voter.

CONDITIONS D'ADHÉSION :

1. Être âgé.e de 18 ans et plus OU être étudiant.e dûment inscrit.e au Cégep.
2. S'engager à œuvrer à la poursuite des buts généraux de la corporation.
3. Expliciter dans le formulaire d'inscription les raisons de votre désir d'adhérer à la corporation (à l'exception des demandes de renouvellement).
4. Soumettre une demande d'adhésion via [ce formulaire pour devenir membre ARTENSO](#)
5. Obtenir l'approbation du CA pour votre demande d'adhésion.
6. *Pour les membres corporatifs* : À la demande d'Artenso, être en mesure de fournir une preuve du lien avec l'organisme (ex : capture d'écran des informations de l'employé.e sur le site web officiel de l'organisme, lettre d'appui de son supérieur.e immédiat.e employé.e par l'organisme)

RESPONSABILITÉS :

- Respecter et adhérer aux valeurs et à la mission des membres
- Lire attentivement ce document pour vous familiariser avec l'ensemble des conditions et responsabilités qui incombent à nos membres.
- Payer les frais d'adhésion correspondant à votre type de membreriat.

RETRAIT D'UN MEMBRE

Tout Membre peut se retirer comme tel en tout temps en signifiant son retrait ou sa démission, de préférence par écrit, à la Présidence du CA à centre@artenso.ca . Ce retrait ou cette démission prend effet à la date de réception de tel avis ou à la date précisée dans ledit avis.

Expulsion d'un Membre

Le CA peut, par résolution, suspendre ou expulser, pour une période qu'il détermine, ou encore radier définitivement et sans remboursement de sa cotisation tout Membre qui refuse ou omet de se conformer aux dispositions des présents Règlements, qui agit contrairement aux intérêts de la corporation ou dont la conduite est jugée préjudiciable à celle-ci. Constitue notamment une conduite préjudiciable le fait :

- de critiquer de façon intempestive et répétée la corporation;
- de porter des accusations fausses et mensongères à l'endroit de la corporation
- de ne pas respecter les règles du savoir vivre en communauté et du respect des personnes
- Toute autre cause jugée raisonnable;

Nous sommes impatient.e.s de commencer cette nouvelle aventure avec vous.

¹ Veuillez noter que les rabais pour les formations se limitent à deux personnes/formation par adhésion en tant que membre corporatif.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des préoccupations. Encore une fois, bienvenue au Centre Artenso et merci de votre soutien à notre mission culturelle.